

Un Plan d'avenir pour le ferroviaire

Vendredi 24 février, la Première Ministre a annoncé le plan du Gouvernement pour le développement des transports. Ce plan a pour feuille de route la décarbonation de la voiture, l'amélioration des réseaux de transports, les transports du quotidien et surtout, un soutien massif au ferroviaire. Doté d'une enveloppe de 100 Mds d'Euros, ce programme s'appuie sur le scénario « planification écologique » du Conseil d'orientation des infrastructures, dont vous trouverez l'ensemble des préconisations résumées [ici](#). La concrétisation de ce plan se fera en concertation avec les territoires et devra s'adapter à chaque bassin de vie. La Première Ministre l'a rappelé, l'État souhaite s'engager, aux côtés de la SNCF, de l'Union européenne et des collectivités locales, pour réussir cette « Nouvelle donne ferroviaire », d'ici 2040, pour atteindre le double objectif du renouvellement et de la modernisation du réseau. Il s'agit là d'un véritable sujet de transition écologique et d'équilibre entre les territoires.

La programmation des infrastructures de transport se construira en particulier dans le cadre de la négociation des volets mobilités des contrats de plan Etat-région. Ces contrats incluront des engagements réciproques sur l'organisation des mobilités et l'offre de services que les collectivités déploieront autour de ces infrastructures. D'ici l'été prochain, notre pays sera doté d'une déclinaison opérationnelle de sa politique de transports. Celle-ci intégrera également les politiques de soutien à la décarbonation des voitures et au développement des mobilités douces.

Zoom sur... un projet local

Territoire Zéro Jeune Chômeur en Pays de Landerneau

Comme de nombreux territoires en France, et notamment dans le Finistère, le Pays de Landerneau est confronté à des difficultés de recrutement. C'est pourquoi, à l'initiative de la Communauté d'Agglomération, le territoire s'est doté d'une stratégie d'accompagnement innovante au soutien du monde économique en créant son programme « Territoire Zéro Jeune Chômeur », qui s'inspire de la loi « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée ». Ce dispositif repose sur 3 piliers : l'appui aux entreprises, la mise en relation avec les publics, et la promotion des métiers recherchés. L'ensemble des acteurs de l'emploi travaillent ainsi en étroite concertation pour favoriser l'insertion et l'emploi des jeunes.

Le chiffre du mois

1 071 900

C'est le nombre d'entreprises créées entre 2021 et 2022. La progression, en Bretagne s'élève à + 3,3 % entre 2021 et 2022, illustrant encore une fois l'attractivité de notre région. Ce chiffre est issu d'une étude de l'Insee, parue le 6 février dernier. [Consultable ici](#)

Brèves

• Lancement du programme de reconquête du commerce local

Le Gouvernement a lancé un nouveau dispositif de soutien au commerce local en zone rurale [Les infos ici](#)

• Dispositif « Entrées de ville »

Depuis plusieurs décennies, les entrées de ville ont pâti de l'absence de vision d'aménagement d'ensemble. Le programme Action Cœur de Ville #2 prévoit un accompagnement pour requalifier ces entrées de ville : [Les infos ici](#)

• Création d'un bail réel solidaire d'activité

Par une [ordonnance](#) du 8 février 2023, le gouvernement ouvre la possibilité d'étendre le dispositif de bail réel solidaire aux activités commerciales. C'est un nouvel outil pour faire face à la pression foncière sur nos territoires.

• Situation mensuelle comptable des #CollTerr au 31/01 :

Chaque mois, la DGFIP publie la situation des collectivités locales retraçant l'état des recettes, des dépenses, de l'épargne, ou encore de la trésorerie des collectivités. [A lire ici](#)

• Conflit Ukrainien :

Un an depuis le début de l'agression Russe en Ukraine. A ce jour, près de 100 000 Ukrainiens ont été accueillis en France. Honneur et devoir.

Travaux parlementaires

Focus sur...

Le Tiers Financement

Je suis intervenue en séance publique, le 16 février dernier, pour soutenir la proposition de loi permettant de favoriser le « tiers financement » pour les travaux de rénovation énergétique bâti des collectivités locales. Ce dispositif vise à permettre aux collectivités territoriales et à leurs établissements d'engager leurs travaux de rénovation énergétique en différant leur paiement.

Concrètement, il s'agit de lisser le coût de la rénovation en faisant porter par un tiers le paiement immédiat des travaux, et de le rembourser grâce aux économies d'énergies constatées. Le patrimoine immobilier public représente 400 millions de m² ; les sommes à lever dans les prochaines années sont considérables, estimées entre 400 et 500 Mds d'€. Dans ce contexte, l'assouplissement des conditions financières de mise en œuvre des contrats de performance énergétique, qui est l'objectif porté par la proposition de loi, peut être un moyen de lever partiellement les nombreux freins à l'investissement identifiés en matière de rénovation énergétique. Jusqu'à présent, le Code de la Commande publique interdisait tout paiement différé. Le texte adopté au Sénat permet, à titre expérimental, d'autoriser les acheteurs publics à déroger à cette interdiction « pour les contrats de performance énergétique conclus sous la forme d'un marché global de performance ».

Il s'agit là d'un nouvel outil au service de la transition énergétique.

A venir

• **Projet de Loi de Financement Rectificative de la Sécurité Sociale pour 2023**

Les débats relatifs à la réforme des retraites débutent ce jeudi 2 mars au Sénat.

• **Rencontre avec Dominique Faure**

Le 7 mars prochain, je rencontrerai la ministre déléguée en charge des collectivités locales, pour évoquer avec elle la réforme des indicateurs financiers relatifs aux dotations de péréquation.

• **Dotations d'Équipement des Territoires Ruraux**

Je participerai, le 17 mars prochain à la commission départementale d'attribution de la DETR.

Mes rencontres en circonscription

Le 3 février, à Quimper, j'ai participé avec plusieurs de mes collègues, à une présentation des missions et des projets de l'URSSAF.

Le 4 février, j'étais à la Forest Landerneau pour la cérémonie de commémoration en l'honneur de trois résistants, morts pour la France en février 1944.

J'ai accompagné le Préfet de Région, et les Présidents du Conseil Régional et du Conseil Départemental, le 10 février, à l'île de Batz pour la signature du Contrat des îles du Ponant.

Le 11 février, j'ai participé à l'inauguration du nouveau centre de formation et d'intervention de la SNSM, à Quimper.

« Cartes Blanches à ... » : au cours du mois de janvier, je me suis déplacée à Dirinon, Saint Eloy et Irvillac dans le cadre de mes visites de territoire.

Mes interventions au Sénat et dans les Ministères

- J'ai interpellé le Ministre du logement au sujet du dispositif Loc'avantages, pour lui demander de réexaminer les conditions d'application de ce programme en Bretagne.
- Par une question écrite n°05244 j'ai appelé l'attention du Gouvernement au sujet de la fin du Tarif Réglementé de Gaz pour les particuliers à compter du 1er juillet prochain. [Lire ici](#).
- J'ai écrit à la Secrétaire d'État chargée des Anciens combattants et de la mémoire, au sujet de l'indemnisation des ayants droit des victimes des essais nucléaires.
- Au Salon International de l'Agriculture, j'ai relayé auprès du Président de la République les enjeux du Plan d'Accompagnement Individualisé (Plan de sortie de flotte) pour notre région en général et le Pays Bigouden en particulier.

Pour
me contacter

Permanence :
1 place de la Gare,
29870 Lannilis

Sénat :
Palais du Luxembourg,
15, rue de Vaugirard,
75291 Paris Cedex 06

nadegehavet.bzh
n.havet@senat.fr

